

ATELIER : LAICITE

I- LE PRINCIPE DE LAICITE



La **laïcité** est aujourd'hui en France une **valeur** de la **République** et de la **démocratie**. Elle permet à chacun de penser et de croire ce qu'il veut (c'est la liberté de conscience). En même temps, elle interdit de forcer les gens à croire : j'ai le droit de croire ou de ne pas croire et je ne cherche pas à imposer à l'autre mon opinion. L'État n'a pas de religion et ne défend aucune religion en particulier.

Dans les lieux publics, on ne peut pas affirmer sa religion ou ses idées comme on veut, car cela pourrait gêner d'autres personnes.

VOCABULAIRE :

Démocratie : système politique ou forme de gouvernement dans laquelle la souveraineté vient du peuple par le vote.

Laïcité : C'est le principe de neutralité par rapport à la religion. Je peux croire ce que je veux et dois respecter les croyances des autres.

République : régime politique dans lequel le pouvoir n'est pas détenu par une seule personne. Dans ce régime politique, le chef de l'État est élu par le peuple : c'est le président de la République.

Valeur : idéal à suivre, à atteindre et à défendre.

II- La laïcité à l'école



Les lois de Jules Ferry (1881-1882) rendent l'école primaire gratuite, obligatoire et laïque. Depuis 2013, la charte de la laïcité à l'école doit être affichée dans un endroit visible (sauf dans les établissements privés). Elle concerne toutes les personnes qui fréquentent les écoles, les collèges et les lycées. Elle rappelle les **principes** et les valeurs qui permettent de vivre ensemble dans un lieu commun.

Chaque année, le 9 décembre, en souvenir de la loi de séparation des Églises et de l'État, des actions sont menées dans les collèges pour montrer l'importance de la laïcité.

VOCABULAIRE :

Principe : base sur laquelle repose l'organisation de quelque chose ou qui en prévoit le fonctionnement.